

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2013

## CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 215

présenté par

M. Christ

à l'amendement n° 4 de M. Meslot

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« tuteur »

le mot :

« parrain ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de proposer au salarié tuteur une formation au tutorat pour former dans les meilleures conditions le jeune sous contrat de génération.